

**DÉLIBÉRATION N°18**  
**Séance du : 16 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué 10 décembre 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

**Présents :**

Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Nadia BOUTIMAH, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Annie MOIREAU, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Christian VERNET.

**Absent(e)s excusé(e)s**

Mesdames Ophélie DA SILVA, Dominique DORLÉANS, Catherine ROBERT,  
Messieurs Patrick CORRE, Daniel DOIZE

**Absent**

Monsieur Patrick BERGET.

**Pouvoir(s)**

Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Nadia BOUTIMAH  
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Sylvie LEFFRAY  
Monsieur Daniel DOIZE a donné pouvoir à Monsieur Samuel LOISON  
Monsieur Patrick CORRE a donné pouvoir à Monsieur GASNOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

**Rapporteur Madame Carole HEULOT, Maire de Ruaudin**

**Point 18 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – année 2024**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un outil de connaissance, d'information et de gestion encadré par différents textes :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport fait apparaître un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers concernant les différentes modalités de collecte et de traitement des déchets, le montant détaillé des dépenses et des recettes d'exploitation, ainsi que les évolutions prévisibles du service.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 apporte diverses modifications aux dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets avec notamment la mise à jour des indicateurs techniques et financiers et apport plusieurs simplifications aux mesures de prévention et de gestion des déchets, de manière à accélérer la transition vers l'économie circulaire.

Le rapport annuel a été approuvé au conseil communautaire du 9 octobre 2025, il a été transmis par courriel au Conseil municipal le 10 décembre 2025.

Il est demandé à l'assemblée de prendre acte du rapport.

Christian VERNET  
Secrétaire de séance



M. Claude GASNOT  
Secrétaire de Séance



Mme Carole HEULOT  
Maire de Ruaudin

